

Annexe I de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)

Date de mise à jour : 31 Mars 2025

Notre analyse

L'annexe I de l'arrêté TMD (Transport des Matières Dangereuses) détaille les dispositions applicables au transport des matières dangereuses sur certains points :

La classification des matières dangereuses

Classes de danger : Les matières dangereuses sont classées en différentes classes selon leur nature (explosifs, gaz, liquides inflammables, etc.).

Numéros "ONU" : Chaque matière dangereuse reçoit un numéro d'identification unique (numéro ONU).

Les conditions de transport

Emballages : Les types d'emballages autorisés pour chaque catégorie de matières dangereuses, y compris les exigences de résistance et de marquage.

Étiquetage : Les spécifications concernant les étiquettes de danger et les panneaux d'avertissement à apposer sur les colis et véhicules.

Documents de transport : Les informations requises dans les documents de transport, incluant les fiches de données de sécurité et les déclarations de conformité.

Les exigences pour les véhicules et les conteneurs

Conception et équipements : Les normes de conception pour les véhicules et conteneurs utilisés dans le transport des matières dangereuses.

Signalisation : Les types de signalisations et marquages nécessaires pour les véhicules transportant des matières dangereuses.

La formation et les qualifications

Conducteurs : Les exigences de formation et de qualification pour les conducteurs de véhicules transportant des matières dangereuses.

Certificats : Les types de certificats de formation nécessaires pour le personnel impliqué dans le transport des matières dangereuses.

Les mesures de sécurité et d'urgence

Plans de sécurité : Les exigences relatives à l'élaboration de plans de sécurité pour la prévention des accidents.

Équipements d'urgence : Les types d'équipements d'urgence requis à bord des véhicules transportant des matières dangereuses.

Les restrictions de transport

Itinéraires : Les restrictions sur les itinéraires et les zones de circulation pour les véhicules transportant des matières dangereuses.



Dossier du Ministère de la transition écologique sur la réglementation du transport de marchandises dangereuses (TMD)

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Portail de déclaration de Conseiller à la Sécurité

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Accord Multilatéral M356 au titre de la section 1.5.1 de l'ADR, concernant le transport de déchets contaminés par de l'amiante libre (N° ONU 2212 et 2590).

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Transport de marchandises dangereuses : le rôle du conseiller à la sécurité

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Transport des marchandises dangereuses par route en quantité limitées

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelles sont les prescriptions particulières, notamment vis-à-vis de l'ADR, pour le transport d'une bouteille d'acétylène dans un fourgon, d'une part pour le transport simple, et d'autre part pour l'installation fixe de la bouteille dans le fourgon ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)